

23.11.2018 - 11:15 Uhr

40 ans d'interdiction du gavage en Suisse - or l'importation du foie gras connaît un véritable essor / Mais, d'après une enquête de QUATRE PATTES, trois Suisses sur quatre veulent son interdiction



Zurich (ots) -

La Suisse fête cette année le 40ème anniversaire de l'interdiction de la pratique du gavage, avant tout de la production de la «délicatesse» connue sous le nom de foie gras. Malgré cette interdiction, plus de 200 tonnes de foie gras sont importées chaque année sur nos terres. Or, une enquête représentative menée au niveau national par QUATRE PATTES a révélé que 74 % de la population se prononce contre la pratique cruelle du gavage et pour une interdiction d'importation de ces produits.

Le peuple suisse souhaite une Suisse sans gavage, comme le montre une enquête représentative de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES. Même si environ un tiers de la population consomme lors d'occasions spéciales de la viande de canard ou d'oie (provenant dans de nombreux cas d'animaux gavés), trois participants sur quatre aimeraient une interdiction d'importation des produits issus du gavage, pratique totalement irrespectueuse du bien-être animal. Ce souhait va de pair avec l'interdiction de production sur le sol suisse. En effet, l'interdiction du gavage est ancrée dans la législation suisse sur la protection animale depuis déjà quarante ans pour protéger les animaux, toutefois la consommation reste remarquablement élevée en Suisse.

Trois participants sur quatre veulent une interdiction du gavage

Selon le sondage, 41 % de la population suisse consomment de la viande de canard et/ou d'oie au moins une fois par année. La majorité d'entre eux, soit 33 %, n'en consomment que lors d'occasions particulières (p. ex. Noël). La consommation a lieu avant tout en Suisse romande (65 %), alors qu'elle est deux fois moins importante dans les autres régions. 74 % des personnes interrogées se sont prononcées en faveur d'une interdiction de l'importation des produits issus du gavage. Outre la viande, les plumes des palmipèdes restent également une problématique importante : environ un quart des participants ont acquis des produits à base de plumes au cours des deux dernières années. Or, les plumes peuvent également provenir d'animaux gavés.

QUATRE PATTES se bat contre le jeu de cache-cache autour du gavage

Même si le gavage est interdit par la loi dans le pays, la Suisse importe chaque année plus de 200 tonnes de foie gras et plusieurs tonnes de magret de canard (provenant notamment de canards gavés). En s'appuyant sur les résultats de son enquête, QUATRE PATTES s'engage pour une obligation de déclaration pour l'ensemble des produits issus du gavage. Lucia Oeschger, responsable de campagne de QUATRE PATTES Suisse, déclare à ce sujet : « La problématique du foie gras dans le domaine de la protection animale est évidente pour la population. Cependant, de nombreuses personnes ignorent que d'autres produits à base de canard ou d'oie - comme le magret, proviennent également du gavage et représentent tout autant une torture pour les animaux. Comme première étape vers une Suisse exempte de produits issus du gavage, nous exigeons donc que l'ensemble de ces mêmes produits soit clairement désigné comme tel. Les consommateurs doivent pouvoir reconnaître simplement si des produits à base de canard ou d'oie ont été obtenus en utilisant la méthode cruelle du gavage ou non ».

Qu'est-ce que le foie gras ?

Pour qu'un foie de canard ou d'oie puisse être vendu comme « foie gras », les animaux doivent être engraissés de force, c'est-à-dire gavés. Un tuyau leur est enfoncé dans l'oesophage jusqu'à quatre fois par jour pour introduire la nourriture directement dans l'estomac. Au moment de l'abattage, leur foie malade pèse dix fois plus qu'un organe sain. Cette pratique cruelle s'accompagne de graves blessures au niveau de l'oesophage, de détresse respiratoire et d'un taux de mortalité dix à vingt fois plus élevé que la normale.

Vidéo / Photos <http://ots.ch/4SBbaA>

Les métadonnées sur le lieu du tournage et le copyright se trouvent au début de chaque séquence vidéo.

De la min. 3:24 à la min. 11:39 vous trouverez des séquences illustrant le gavage tournées en France. La plupart des produits issus du gavages vendus en Suisse (tels que le foie gras ou le magret de canard) proviennent d'industries françaises.

Contact:

Julie Jakubowski, Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
Tel. +41 43 311 80 90
julie.jakubowski@vier-pfoten.org
www.vier-pfoten.ch/fr

Medieninhalte



© QUATRE PATTES. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100004691 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/VIÉ PFOTEN - Stiftung für Tierschutz"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100822495> abgerufen werden.